

La diplomatie en 2010 – un « métier du droit » ?

Par Christophe de Bassompierre (Ads 88)

Écrire un article sur la diplomatie, dans une série sur les « métiers du droit »... C'est vrai, il m'est arrivé déjà à plusieurs reprises de participer à des soirées « carrières » dans une école ou à l'université, où la diplomatie est souvent associée au droit. Pourtant, s'il fut un temps où la grande majorité des diplomates étaient juristes, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Parmi mes collègues, je côtoie aussi bien des économistes, des historiens, voire des agronomes ou des ingénieurs. Une grande force de notre diplomatie est justement de réunir des personnes très diverses, tant dans leur formation que dans leurs origines géographiques ou sociales (nous manquons par contre de femmes, avis aux amatrices !).

Si cette diversité est une force, c'est parce qu'elle est aussi une caractéristique profonde du métier. En effet, que fait un diplomate aujourd'hui ?

1. S'il est affecté à une ambassade « bilatérale », c'est-à-dire auprès d'un autre pays, il a des fonctions multiples. Une des principales sera d'INFORMER le Ministère (appelé aujourd'hui Service Public Fédéral) des Affaires Étrangères sur les événements politiques, la situation économique, la politique extérieure, etc. du pays où il est en poste. Le réseau des ambassades sert ainsi à ce que le Ministre puisse disposer des informations nécessaires pour orienter sa politique extérieure. L'apport du diplomate, par rapport aux informations qu'on peut simplement trouver dans la presse, est dans l'ANALYSE qu'il fournit des informations, focalisée sur ce qui intéresse notre pays et notre Ministre, et dans les contacts personnels qu'il peut avoir, pour l'aider à nourrir cette analyse. S'informer et se constituer un réseau de contacts diversifié et intéressant est ainsi essentiel. Il faut ici aimer rencontrer de nouvelles personnes, pouvoir nouer une relation rapidement, être curieux, chercher à comprendre en profondeur le pays où l'on vit et aussi être capable de l'expliquer clairement

et de manière synthétique, à quelqu'un qui n'y vit pas, en sachant dégager ce qui intéresse véritablement la Belgique.

2. Une deuxième fonction est de REPRESENTER la Belgique, et de servir de canal de communication officiel entre gouvernements. Même si les contacts à haut niveau sont très fréquents – ce qui est loin d'être le cas avec tous les pays – les gouvernements ont besoin de communiquer entre eux au jour le jour pour des questions courantes et ils le font à travers les ambassades. Concrètement, cela signifie participer à certains événements officiels, mais surtout effectuer des démarches sur des sujets très divers, en identifiant le bon interlocuteur au sein de l'administration du pays hôte. Cela peut devenir du lobbying s'il s'agit d'obtenir quelque chose, par exemple un appui à une candidature internationale de la Belgique. Cela comprend aussi la bonne organisation des visites officielles, pour lesquelles l'ambassade sert de relais local, une fonction qui devient de la véritable organisation d'événements s'il s'agit d'un sommet important, d'une visite royale, ou d'une mission commerciale princière. Enfin, cela recouvre aussi toute une fonction de « diplomatie publique », c'est-à-dire de communication avec le public, plutôt que le gouvernement, du pays concerné, et avec la presse, belge ou locale. Il faut ici être à l'aise dans des circonstances officielles, en se rappelant qu'on est constamment, même dans la vie privée, l'image extérieure de la Belgique ; il faut pouvoir communiquer avec facilité, savoir traiter avec la presse ; il faut faire preuve de sens de l'organisation, de débrouillardise – une qualité sur laquelle notre système belge se repose beaucoup ! – de sens de l'improvisation – quand les choses ne se passent pas comme prévu – et de capacité de traiter avec des personnes qui sont, ou qui s'estiment, importantes... c'est-à-dire, eh oui, de diplomatie !

3. Une troisième fonction est de SERVIR la communauté belge à l'étranger et de défendre ses intérêts. La plupart des ambassades disposent de fonctionnaires spécialisés dans ces questions, les consuls, et la promotion des intérêts commerciaux est normalement effectuée par des attachés envoyés par nos autorités régionales. Les diplomates sont néanmoins fréquemment amenés à faire des choses telles que plaider pour une entreprise belge, présider à la signature d'un acte notarié, intervenir pour un compatriote en difficulté, voire organiser une évacuation dans une situation de crise. La formation juridique est ici un atout certain, mais il ne s'agit normalement pas de remplacer les spécialistes – les actes notariés, par exemple, sont toujours rédigés par un notaire en Belgique ; l'apport du diplomate est plus souvent d'identifier comment et auprès de qui intervenir, d'apporter le poids, autant que possible, du soutien du gouvernement belge à nos compatriotes à l'étranger, tout en restant bien conscient des limites de son rôle. En cas de crise, ce qui est plus fréquent qu'on pourrait le croire,



Christophe de Bassompierre

l'organisation, la débrouillardise et l'improvisation sont plus importantes que jamais, en plus d'une bonne dose de sang-froid...

4. Le métier prend une tournure encore différente lorsqu'on se trouve dans un poste « multilatéral », c'est-à-dire non une ambassade auprès d'un pays, mais une représentation permanente auprès d'une organisation internationale. Ici il s'agit principalement de NEGOCIER, pour se mettre d'accord avec les autres Etats membres sur les résolutions, décisions ou autres traités qui sont adoptés dans ces organisations. Le contenu de ces textes est souvent assez technique et une qualité essentielle est d'être capable de se familiariser rapidement avec des matières complexes auxquelles on ne connaît que très peu, ou rien du tout, au départ. Mais, de nouveau, il ne s'agit pas de remplacer les spécialistes, que les diplomates ne sont pas ; ce que le diplomate doit pouvoir faire, dans ce genre de négociation, c'est identifier quels sont les intérêts à défendre, former des alliances avec ceux qui les partagent, faire les liens aussi avec d'autres négociations en cours, et tâcher d'orienter les décisions dans le sens désiré. A nouveau, le contact est très important, ainsi que, plus que jamais, la capacité de synthèse, de percevoir l'essentiel dans une masse d'information ; surtout, il faut le « sens politique », savoir percevoir ce qui va pouvoir être acceptable, et accepté, par tous à un moment donné, où sont les « lignes rouges » des interlocuteurs et celles de son propre gouvernement.
5. Être diplomate, c'est aussi, régulièrement, travailler à la maison mère, c'est-à-dire au « Département », au SPF Affaires étrangères à Bruxelles – à l'autre bout de la ligne, pour les postes. Les services du Département recueillent l'information qui provient des postes, ils doivent pouvoir être un centre d'expertise à la disposition du Ministre sur une région, une organisation ou un thème donné. Etre en poste à Bruxelles, c'est surtout participer au « policy-making », à la formulation des positions que la Belgique va adopter à l'égard des questions internationales et à la traduction de ces positions en instructions pour les postes.
6. Enfin, pour être complet, il faut ajouter que la diplomatie, c'est aussi DEMENAGER souvent. Au sens littéral, bien sûr, mais aussi plus largement. D'un poste à l'autre, on le voit, le type de travail peut changer parfois très radicalement et on change en même temps, non seulement de fonction et de cadre de travail, mais de maison, de pays, de climat, de langue. Et ceci une dizaine de fois sur la carrière, puisque la durée habituelle d'un poste est de trois ou quatre ans. La vie privée et familiale ne peut donc pas être complètement séparée de la vie professionnelle, au contraire, elle est profondément marquée par elle. Et la qualité principale que doit posséder un diplomate (ainsi que sa famille) est sans doute la capacité d'adaptation, indispensable pour pouvoir apprécier pleinement ce mode de vie.

Alors, la diplomatie est-elle un « métier du droit » ? Je suis tenté de répondre que non. Il n'est évidemment pas



indispensable d'être juriste pour être diplomate ; surtout, même si le droit est un élément dont il doit tenir compte, le diplomate raisonne en termes politiques, et non juridiques, ce qui n'est pas du tout la même chose. Entrer dans la diplomatie, c'est donc largement sortir de la sphère du droit au sens strict, c'est choisir un métier où, la plupart du temps, on ne va pas exercer directement sa formation. Cela n'empêche pas le droit d'être une excellente formation pour la diplomatie. Une bonne connaissance du droit, je l'ai dit, est certainement un atout dans nombre de circonstances, que ce soit pour aborder des problèmes consulaires ou pour négocier un texte appelé à avoir une valeur juridique. Le droit apporte aussi une réflexion sur l'organisation de la société, sur la chose publique ; et il habitue à la rigueur du raisonnement, à s'exprimer de manière structurée, ce qui est très important dans notre métier. Les juristes peuvent donc certainement faire de très bons diplomates (du moins, c'est ce que j'espère que mes collègues pensent !)... mais à condition de pouvoir sortir de leur discipline et de faire preuve de l'esprit d'ouverture qui leur sera indispensable pour réussir dans cette profession.